



À l'attention de :
Délégation de l'UE au Cameroun,
Haut-Commissariat britannique,
Ambassade d'Allemagne, Ambassade de France, Ambassade des EU

CC : SE Monsieur le Premier Ministre de la République du Cameroun, Ministère des Forêts et de la Faune, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.

22 juillet 2022

Concerne : engagement pour la protection des forêts et arrêt de la construction d'une route et de l'exploitation forestière dans la forêt d'Ebo

Messieurs les Ambassadeurs, Monsieur le Haut-Commissaire,

Nous avons l'honneur de vous écrire cette lettre pour exprimer notre préoccupation urgente concernant l'avenir de la forêt d'Ebo et des villages environnants. En effet, par le décret du 6 août 2020, le premier ministre camerounais a mis fin à la classification de deux unités de gestion forestière (UFA) dans la forêt d'Ebo d'une valeur inestimable. Moins de deux ans plus tard, cette même forêt est de nouveau menacée. Elle est cette fois mise en péril par la construction d'une route. De nouveau, nous faisons front commun pour vous demander instamment d'arrêter la destruction de la forêt d'Ebo et de vous engager à soutenir un processus inclusif de planification de l'occupation des sols, qui ouvrirait une voie au développement durable pour les communautés affectées.

La construction d'une route est néfaste pour les raisons suivantes :

1. Aucun processus formel de consultation avec les communautés n'a été entrepris pour déterminer l'itinéraire routier le plus efficace

Bien que plusieurs villages ou leurs chefs aient donné leur consentement, il existe de multiples communautés et leurs chefs qui ne veulent pas de la route dans l'itinéraire actuel.

2. La construction d'une route va à l'encontre du décret du Premier Ministre du 6 août 2020

Le décret a arrêté la conversion de la forêt en une unité forestière d'aménagement (UFA). La route est située en plein milieu de la forêt et ne suit pas les routes existantes. De toute évidence, cette route est prévue pour ouvrir la forêt d'Ebo à des activités futures d'exploitation forestière au lieu de « désenclaver » la zone ainsi qu'il est prétendu (voir l'Annexe 1).

3. Exploitation forestière illégale

Des sources locales font état d'une vaste exploitation forestière illégale près du site de construction de la route et dans l'UFA 07 002. Ceci rend la construction d'une route plus néfaste pour la biodiversité et dépossède les populations de la précieuse ressource naturelle qu'elles ont protégée pour leur développement et les générations futures. Aucun élément n'indique clairement si l'UFA 07 002 bénéficie d'un plan d'aménagement approuvé.

4. La route n'assure pas un développement inclusif

Les communautés veulent se développer et les routes sont importantes pour avoir accès aux marchés, à l'éducation et aux soins de santé. L'itinéraire routier actuel est mal planifié et ne réalisera pas les promesses attendues par les communautés. Il traverse la forêt d'Ebo en ligne droite, il ne se raccorde à aucun village existant et il n'impacte donc pas le développement économique local. Les preuves scientifiques abondent sur

l'effet de déforestation de routes mal planifiées. Les communautés risquent de perdre une précieuse ressource naturelle qui assure leur subsistance.

5. Le projet de route est probablement illégal

Les Évaluations d'impact environnemental et les autorisations des administrations publiques pertinentes semblent faire défaut. Ainsi, la procédure régulière n'a pas été suivie. Nous nous inquiétons du précédent que ce projet crée à un moment où le Cameroun s'est engagé à gérer ses forêts avec plus d'efficacité pour le bien-être de son peuple et pour la planète.

Après le décret du premier ministre en date d'août 2020, malheureusement peu d'efforts ont été déployés pour donner aux villages de la forêt d'Ebo des voies alternatives de développement. Nous proposons que vous traitiez d'urgence le besoin de développement durable pour les communautés, et que vous favorisiez des enquêtes sur la légalité du projet routier. Les communautés seront mieux soutenues si la route est construite sur la base de leurs besoins légitimes de développement, si elle adhère à la recherche de gouvernance forestière inclusive et aux engagements internationaux en faveur du climat, des droits de l'homme et de la biodiversité.

Vous vous êtes engagés à réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, à promouvoir la gouvernance forestière inclusive et à protéger la biodiversité, ainsi que le prévoient l'Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique et plusieurs engagements individuels en faveur de la protection des forêts. À notre avis, ces engagements devraient vous lancer dans l'action contre la destruction et pour la protection de la forêt d'Ebo. Si cette forêt iconique d'une valeur inestimable était perdue, quelle forêt serait désormais sûre de ne pas être coupée à blanc ou dégradée ?

Nous vous demandons d'agir immédiatement et de vous engager publiquement à :

1. Discuter des préoccupations concernant la forêt d'Ebo avec vos homologues au Cameroun et exiger une enquête indépendante sur la légalité de l'opération de construction de la route ainsi que de l'exploitation forestière dans l'UFA 07 002. Ceci pourrait inclure un financement pour une mission de contrôle commune.
2. Engager publiquement une aide financière – environ 2 à 3 millions d'euros – et coopérer avec les titulaires de droits et autres parties prenantes, en vue de développer des projets inclusifs pour la construction d'une route alternative qui desserve des villages existants et des villages abandonnés ainsi que d'autres projets en faveur du développement durable des communautés dans la forêt d'Ebo. Assurer que les activités extractives qui portent préjudice au résultat de ce processus participatif soient prévenues. Inclure un soutien technique et juridique aux communautés ainsi que des études techniques, pour que les options en matière d'occupation des sols et de prise de décision reposent sur des informations précises.

Cet engagement pourrait inciter les autorités à suspendre et à reconsidérer le projet routier à Ebo. Si vous attendez trop longtemps, le chantier de la route actuellement en réalisation détruira les zones centrales de la forêt d'Ebo dans les semaines et les mois prochains. Ce sont des zones forestières qui sont cruciales pour la subsistance de milliers de personnes, pour un climat sain, et qui abritent un habitat de gorilles et d'autres espèces menacées. Vous avez encore la possibilité de changer le cours des choses pour la population et les forêts du Cameroun. Afin que vous atteigniez vos objectifs concernant « zéro déforestation », les droits de l'homme, le climat, le développement et la biodiversité et que vous promouviez l'état de droit et la gouvernance forestière inclusive, nous vous exhortons à assurer que le projet de construction de route et l'exploitation forestière actuels fassent l'objet d'une enquête et soient arrêtés, et à vous engager publiquement à élaborer des solutions à long terme et inclusives pour les villages proches de la forêt d'Ebo.

Nous nous tenons à disposition pour conduire des discussions ultérieures. Nous sommes prêts à travailler avec les communautés et la société civile pour garantir qu'un processus inclusif de planification de l'occupation des sols soit initié.

Veillez agréer, Messieurs les Ambassadeurs, Monsieur le Haut-Commissaire, l'expression de notre haute considération,

